

CONDITIONS TARIFAIRES DES SERVICES DE PAIEMENT CLIENTS PROFESSIONNELS

Août 2024

Les tarifs ci-dessous sont tous présentés **hors taxes**.

Les montants unitaires étants arrondis, leur somme peut différer du montant total à payer.

Les termes commençant par une majuscule qui sont utilisés dans les présentes conditions tarifaires sans y être définis ont le sens qui leur est donné dans les « Conditions Générales d'Utilisation (clients professionnels) » de Stancer.

1. TARIFS DES SERVICES LES PLUS REPRÉSENTATIFS RATTACHÉS À UN COMPTE DE PAIEMENT LISTÉS À L'ARTICLE D. 312-1-1 I. A. DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER

Conformément à l'article 1 de l'arrêté du 5 septembre 2018 portant application des articles L. 312-1-1 et L. 314-13 du Code monétaire et financier, Stancer est tenue de faire figurer, en première rubrique de ses conditions tarifaires, les services les plus représentatifs liés à un compte de paiement énumérés à l'article D. 312-1-1 I. A. du CMF.

Concernant la définition des services listés ci-dessus, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site Internet de Stancer.

Services	Frais
Abonnement à des services de « banque à distance » ¹ (internet, téléphone fixe, SMS, etc...)	L'accès à l'Espace Client est gratuit ²
Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par SMS	Service non disponible
Tenue de compte	Gratuit
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat)	Service non disponible
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement international à débit différé)	Service non disponible
Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique)	Service non disponible
Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)	Service non disponible
Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement	Service non disponible
Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)	Voir article 4
Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA)	Voir article 3
Prélèvement (frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA)	Service non disponible
Commission d'intervention	Service non disponible

1. Le terme « banque à distance » est prévu par la réglementation. Il ne signifie pas que Stancer offre à ses clients un ou plusieurs services de nature bancaire.

2. Hors coût de connexion Internet fixe ou mobile.

1 / 4

2. TARIFS LIÉS AU SERVICE D'ACQUISITION

Les commissions de Stancer appliquées pour chaque opération de paiement par Carte sont la somme :

- de la Commission Variable qui couvre, notamment,
 - (i) la commission d'interchange (au sens de l'article 2 du Règlement (UE) 2015/751) et,
 - (ii) les frais versés aux Schémas de Cartes.
- de la Commission de service de Stancer.

Le tableau ci-dessous présente les commissions facturées par Stancer au client pour chaque opération de paiement par Carte sur le Compte, en fonction du Schéma de Cartes (CB, Visa, Mastercard) concerné et du pays d'émission de la Carte concernée :

Schéma de Cartes	Zone géographique (pays d'émission de la Carte)	Commission variable (en % du montant de l'opération ³)	Commission de service (par opération)		
			Hors Équipement Électronique	Par le biais d'un Équipement Électronique ⁴	
				Pour une opération ≥ 7 €	Pour une opération < 7 €
CB	France	0,70%	0,15 €	0,07 €	0 €
Visa	EEE	0,70%	0,15 €	0,07 €	
	Hors EEE	2,50%	0,25 €	0,12 €	
Mastercard	EEE	0,70%	0,15 €	0,07 €	
	Hors EEE	2,50%	0,25 €	0,12 €	

La commission d'interchange varie principalement en fonction :

- du Schéma de Cartes de la Carte,
- du Type de porteur de la Carte (Particulier ou Professionnel),
- de la Catégorie de la Carte,
- de son pays d'émission,
- du degré de sécurité attaché à l'environnement de paiement (carte et matériel d'acceptation).

Pour plus d'informations sur les commissions d'interchange appliquées par chaque Schéma de Cartes dans l'Union Européenne, le Client peut se référer aux sites Internet des Schémas de Carte concernés :

- CB : www.cartes-bancaires.com,
- Mastercard : www.mastercard.fr,
- Visa : www.visa.co.uk.

Les frais versés aux Schémas de Cartes varient en fonction :

- de la Catégorie de la Carte,
- du pays d'émission de la Carte,
- de la devise de la Carte,
- de la Marque de la Carte,

3. Le montant pris en compte est la valeur absolue du montant de l'opération de paiement, hors frais de conversion (quelle que soit la devise).

4. Équipement Électronique mis à disposition par Stancer.

- de l'existence ou non d'une demande d'autorisation.

Les montants de la commission d'interchange et des frais versés aux partenaires bancaires de Stancer (Frais, Schémas de Cartes pour certaines Catégories, Type de porteur, Marques de Cartes...) réellement supportés par Stancer peuvent dépasser les valeurs des Commissions Variables. Dans ce cas, Stancer facturera au Client les montants de la commission d'interchange et des frais versés aux Schémas de Cartes, avec une majoration de 10%, en remplacement de la Commission Variable.

En cas d'un impayé lié à une opération de paiement par Carte, des frais supplémentaires devront être supportés par le Client. Ces frais, versés aux Schémas de Cartes, varient en fonction du Schéma de Cartes :

- Cartes Bancaires (CB) : 3 €
- Visa : 25 €
- Mastercard : 25 €

3. TARIFS LIÉS AU SERVICE DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Services	Frais
Émission d'un Prélèvement SEPA	SSD < 1000 € = 0,25% du montant du Prélèvement ⁵ + 0,10 € plafonné à 2 € SSD ≥ 1000 € = 0,25% du montant du Prélèvement ⁵ + 0,10 €
Réception d'un Prélèvement SEPA	Service non disponible
Rejet d'un Prélèvement SEPA	5 € par Prélèvement émis
Frais supplémentaires applicables aux Prélèvements ayant fait l'objet des opérations suivantes : Request for Cancellation, Reversal, Return, Refund	0,20 € par Prélèvement émis
Remboursement d'un Prélèvement SEPA	SSD < 1000 € = 0,25% du montant du Prélèvement ⁵ + 0,10 € plafonné à 2 € SSD ≥ 1000 € = 0,25% du montant du Prélèvement ⁵ + 0,10 €

4. TARIFS LIÉS AU SERVICE DE VIREMENT SEPA

Services	Frais
Émission d'un Virement SEPA	Service non disponible
Réception d'un Virement SEPA	0,10 € par Virement reçu
Frais supplémentaires applicables aux Virements ayant fait l'objet des opérations suivantes : Recall	3 € par Virement reçu

5. Le montant pris en compte est la valeur absolue du montant de l'opération de paiement, hors frais de conversion (quelle que soit la devise).

5. TARIFS LIÉS À L'ÉQUIPEMENT ÉLECTRONIQUE ET À LA CARTE COMMERÇANT

5.1 Mise à disposition de l'Équipement Électronique et de la carte commerçant

L'Équipement Électronique et la carte commerçant sont mis à disposition du Client (mise à disposition initiale) pour un montant de 15 € par mois, sauf si le Client effectue plus de 150 opérations de Paiement par le biais de l'Équipement Électronique sur le mois.

Au-delà d'un remplacement par an de l'Équipement Électronique, chaque remplacement supplémentaire de l'Équipement Électronique sera facturé 100 € au Client.

En cas d'Avarie Vandalisme Sinistre (« AVS ») constaté sur l'Équipement Électronique, des frais d'un montant de 160 € seront facturés au Client.

En cas de casse, de vol ou de perte de la carte commerçant, chaque remplacement de la carte commerçant sera facturé 10 € au Client. Chaque commande de nouvelle carte sera également facturée 10 €.

5.2 Non restitution de l'Équipement Électronique

À défaut de restitution de l'Équipement Électronique dans les 15 jours suivant la fin du Contrat ou en cas de restitution incomplète de l'Équipement Électronique ou en mauvais état de fonctionnement ou en cas de détériorations imputables au Client, des frais d'un montant de 300 € seront facturés au Client.

6. AUTRES TARIFS LIÉS AUX SERVICES FOURNIS PAR STANCER

Services	Frais
Mise à disposition du Montant Net avant la date prévue contractuellement ⁶	2% du Montant net
Tenue de compte pour un Compte inactif ⁷	30 € par année calendaire et par Compte

7. TARIFS LIÉS AUX SERVICES COMPLÉMENTAIRES

Services	Frais
Service de contrôle d'IBAN	Personne physique : 1 € Personne morale : 3,5 €

6. Conformément à l'article 10 des « Conditions Générales d'Utilisation (clients professionnels) » de Stancer, ces frais s'appliquent si le client demande à recevoir le Montant Net sur son compte bancaire dans un délai inférieur à sept (7) jours ouvrés.

7. Au sens de l'article L. 312-19 du Code monétaire et financier.